Congrès de la FCOM

Combativité mais liens avec le PDC

Du 27 au 28 octobre, la Fédération chrétienne des ouvriers de la métallurgie (FCOM) tenait son congrès à Montreux.

A l'ordre du jour, trois points importants : **l'automatisation** *et la réponse des syndicats,* **la prévoyance vieillesse,** *et la réforme de l'organisation fédérative où l'on discuta avant tout du* **nom** *du syndicat.*

Les délégués syndicaux au congrès furent élus par les sections et non pas par les groupes d'entreprises (en voie de constitution); les discussions du congrès ne répercutèrent donc pas nécessairement (ou pas vraiment) l'état d'esprit dans les entreprises...

Un catalogue de revendications contre les suites de la vague de rationalisations, de plus en plus proche, a été adopté. Ces propositions ont l'orientation suivante : d'une part les **droits des travailleurs** *doivent être développés dans les entreprises. L'information, lors d'introduction d'innovations technologiques doit être faite suffisamment tôt, de telle manière que les travailleurs et les syndicats puissent exiger des modifications et des corrections.*

D'autre part, la réponse centrale fut cependant une proposition de réduction générale du temps de travail (hebdomadaire, vacances, retraite), qui souleva également la question des rythmes de travail. Enfin des mesures de formation ainsi qu'une politique régionale de l'emploi (fonds régionaux) fut exigée.

Toute la discussion se caractérisa par un débat sur les buts (réduction plus ou moins grande du temps de travail, allongement des vacances) alors que la stratégie syndicale à mettre en oeuvre pour atteindre ces buts ne fut pratiquement pas abordée. Cette question est pourtant décisive, lorsque l'on pense que l'industrie des machines n'introduira la semaine de 42 heures qu'en 1983.

Les syndicats chrétiens avaient, en collaboration avec l'USS, combattu l'extension de l'AVS (initiative pour des retraites populaires) et pris position, dans cette discussion, passablement activement pour le deuxième pilier (caisses de pension). Depuis, les quelques fonctionnaires syndicaux se sont aperçus que les promesses concernant le 2ème pilier ne pourront être tenues et que la voie choisie en 1972 conduisait à l'impasse.

A l'initiative d'un cercle, la direction de la fédération (aujourd'hui appelée "Assemblée des délégués") a décidé, encore avant le congrès, une modification de cette position présentant au congrès une revendication de "développement de l'AVS". Ce tournant soudain ne fut pas compris par les délégués qui conservèrent l'exigence d'une réalisation du 2ème pilier.

Le "C" reste

Les syndicats chrétiens se sont constitués au début du siècle en se séparant, pour des motifs religieux, de l'USS. En fait les bergers cléricaux craignaient que leurs moutons ne soient mangés par le loup rouge. Durant cette période de fondation, une place importante fut occupée par les sections des villes protestantes de Bâle et de Zurich. C'est aussi dans ces sections que le sectarisme à l'égard de l'USS était le plus grand.

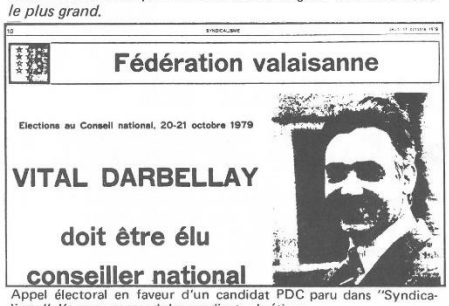

Appel électoral en faveur d'un candidat PDC paru dans "Syndicalisme", l'organe romand des syndicats chrétiens.

Durant la période de haute conjoncture, l'ensemble du mouvement syndical s'est tenu bien tranquille, se rapprochant de l'orientation "réconciliatrice" des syndicats chrétiens (la FCOM en 1937, à propos de la convention de paix du travail : "nous l'avons proposée depuis longtemps").

Au début des années 70, sous l'influence de syndiqués romands, la FCOM a connu une certaine ouverture, grâce à une bureaucratie moins présente qu'à la FTMH. C'est pourquoi il existe une certaine contradiction dans la politique de la FCOM : d'une part elle apparaît comme un syndicat plus actif que la FTMH, réagissant mieux et plus rapidement aux poussées des travailleurs (Dubied, Matisa, ou dernier exemple, Häfeli à Sarnen). D'autre part, le syndicat porte un nom qui dans les anciennes villes protestantes dégage encore un fumet de sectarisme et – c'est là le plus important – reste **lié politiquement au PDC** *et le montre en portant une dénomination analogue.*

La question n'est donc pas celle du nom, mais bien celle de l'orientation politique de fond de la FCOM. On ne peut pas s'engager activement dans les entreprises pour les travailleurs durant la journée et le soir se retrouver dans les assemblées du parti avec les mêmes chefs du personnel et conseillers d'administration que l'on vient de combattre. Vue sous cet angle, la discussion sur le nom n'a rien apporté. Avec une majorité confortable, les 300 délégués ont rejeté le changement de nom. Le "C" reste.

correspondant FCOM

Contre le licenciement d'un directeur à Bienne

UNE MOBILISATION D'ÉLÈVES, PARENTS ET ENSEIGNANTS

La manifestation organisée par la VPOD-enseignant et l'Association des élèves du gymnase français de Bienne (AEGB) – soutenue par la VPOD-Bienne, le Parti socialiste romand, le Parti socialiste autonome du Sud-Jura, la LMR, le PdT, la Taupe, le Manifeste démocratique et les élèves du gymnase économique – pour protester contre le licenciement de M. Perret et contre toutes interdictions professionnelles en 1980 a rassemblé près de 500 personnes. Gymnasiens, élèves d'autres écoles et enseignants formaient le gros de cette manifestation, la plus grande mobilisation à Bienne depuis 10 ans (en-dehors des 1er mai).

photo la brèche

A Lausanne, en 1976 déjà, une manifestation d'écoliers et de lycéens pour la défense des droits démocratiques à l'école.

Cette manifestation marque l'élargissement du mouvement de protestation suite au licenciement du recteur du gymnase français. Elle démontre aussi la volonté des organisations de gauche de riposter unitairement aux attaques aux droits démocratiques dans le canton de Berne et dans le Jura-Sud en particulier, et ce une année avant 1980, période de réélection de tous les enseignants bernois. Ce fait intervient peu après que les mouvements antiséparatistes aient annoncé leur volonté de de "passer la serpillère" et que Catherine Bohren – conseillère communale des POCH – s'est fait refuser sa nomination à Könitz près de Berne.

L'unité très large qui a pu se réaliser lors de la manifestation montre la voie à suivre pour lutter contre la répression. Mais si le Parti socialiste romand est descendu dans la rue, le Parti socialiste (qui à Bienne comprend 4 sections, dont le PSR) s'est contenté d'un communiqué de presse. De plus, la commission scolaire à majorité bourgeoise compte 4 représentants socialistes (dont le président : Terrier). Un seul de ces représentants du mouvement ouvrier se bat contre la non-réélection du recteur, les trois autres (Terrier, désavoué publiquement par le PSR dont il est membre, et deux membres du parti socialiste du Jura Bernois) participent activement à la politique répressive menée unanimement par les représentants des partis bourgeois. Cela montre le peu d'efficacité de la participation du PS à ces commissions dont le rôle est d'assurer l'"ordre" et le "bon" fonctionnement de l'école. C'est bel et bien hors de ces rouages de l'Etat que la lutte contre les Berufsverbots se joue. Il s'agit de gagner la totalité du mouvement ouvrier à cette lutte, il s'agit de faire en sorte que tous les syndicats prennent position contre ce licenciement, car de la réintégration ou non de M. Perret peut dépendre la mise à la porte de nombreux enseignants critiques en 1980.

En outre M. Perret a déposé un recours contre la décision de la commission, ce qui va très certainement obliger cette dernière a revoir encore une fois la question de la nomination du recteur. Mais rien – du moins juridiquement – ne contraindra alors la commission à réélire M. Perret, et rien non plus ne l'obligera à motiver publiquement sa décision puisqu'elle est liée au sacro-saint principe du secret de fonction, qui dans la démocratie bourgeoise permet à "nos représentants" de mener la politique que bon leur semble sans en rendre de comptes à personne.

Seules les pressions extérieures pourront acculer cette commission à renommer l'actuel recteur. A cet égard, le travail du groupe enseignants-VPOD a été exemplaire. Après une conférence de presse qui a permis de sensibiliser l'opinion publique, il prit l'initiative de mettre sur pied la manifestation. Actuellement le groupe enseignants-VPOD continue de développer le mouvement de protestations, en impulsant dans les collèges des prises de positions des Conférences des Maîtres contre le licenciement de Perret.

La mobilisation des élèves est également primordiale pour faire reculer la commission. Après que cette dernière leur avait refusé toutes explications et toutes entrevues, les élèves, par l'intermédiaire de l'AEGB, avaient exprimé publiquement lors de la cérémonie de remise des maturités leur opposition à la politique de la commission. Leur organisation a ensuite participé activement à l'organisation de la manifestation. Mais aujourd'hui, il est nécessaire de passer à une action d'une plus grande envergure pour faire plier la commission.

La mobilisation des enseignants et des élèves, la manifestation représentent un premier pas dans la riposte, qui doit maintenant gagner toutes les composantes du mouvement ouvrier – particulièrement le PS et les syndicats – pour que dans cette ville gérée par la gauche, la bourgeoisie ne puisse licencier un recteur par trop libéral (rappelons qu'on lui reproche un manque d'autorité et de fermeté) et développer par la suite une attaque en règle aux droits démocratiques.

correspondant biennois

Congrès des juristes démocrates

D'ACTUALITÉ: LA PROTECTION CONTRE LES LICENCIEMENTS

Les 3 et 4 novembre s'est tenu à Lausanne le deuxième congrès des juristes démocrates suisses. Thème du congrès : la protection des travailleurs contre les licenciements.

L'Association des juristes démocrates s'est créée il y a un an. Elle compte plus de 300 membres, tous juristes de profession : avocats, juges ou présidents de tribunaux, juristes de l'administration, greffiers, procureurs, juges informateurs, professeurs ou assistants de l'université. Sa création est un événement social et politique de premier plan : pour la première fois s'affirme, à une échelle de masse, l'existence d'un courant de juristes rompant avec la droite et la bourgeoisie et affirmant que la réalisation des idéaux les plus élevés de la pensée juridique, la justice, l'égalité, la liberté, les droits sociaux ne peut se faire que par une lutte aux côtés des travailleurs.

Les juristes démocrates se recrutent parmi les différents courants du mouvement ouvrier : PSS, PST, POCH, LMR. La plupart sont issus des luttes étudiantes des années 1968 et 1970. Plus de dix ans après, leur engagement résolu témoigne de l'importance et du sérieux du mouvement d'alors.

Les organisations syndicales ont compris l'importance de ce phénomène : elles avaient délégué plus de 70 de leurs représentants à Lausanne.

Le congrès avait été préparé très soigneusement par la publication d'un recueil de travaux consacrés à la protection contre les licenciements. Pendant le congrès, syndicalistes et juristes ont pu discuter, sur la base de ce recueil, et confronter leurs expériences.

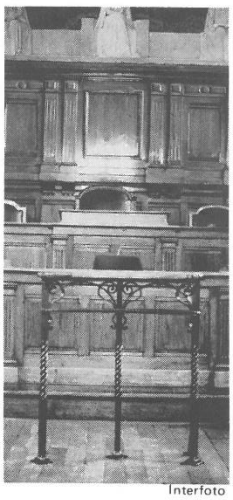

Interfoto

A la fin de la journée, les participants adoptèrent une motion contenant une série de propositions destinées à combattre l'arbitraire patronal en la matière : obligation pour l'employeur de **justifier** le licenciement; protection accrue en cas de licenciements pour causes économiques; protection particulière des travailleurs défavorisés (apprentis, femmes enceintes, invalides); interdiction des licenciements pour cause d'activités syndicales ou politiques; protection accrue du travailleur licencié pour "justes motifs".

Gr.